

COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE MONTBENOIT LE 27 OCTOBRE 2017

L'an deux mille dix-sept, le vingt-sept octobre, à vingt heures quinze minutes, le conseil municipal de la commune de Montbenoit, régulièrement convoqué, s'est réuni au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Gilles MAGNIN-FEYSOT, Maire.

La convocation a été faite le 17/10/2017

Etaient présents : Mmes DUBOIS Marie-Sophie, BOUCARD Nathalie, Mrs BENMEHAL Lucien, MARGUET Jean-Charles, BOURDIN Ludovic,

Etaient absentes excusées : Mme FERREUX Bénédicte, VILLET Joséphine et M. OUDOTTE Aurélien.

Mme FERREUX a donné procuration à Mme DUBOIS Marie-Sophie.

Mme VILLET a donné procuration à M. MARGUET Jean-Charles.

M. OUDOTTE a donné procuration à M. MAGNIN-FEYSOT Gilles

Secrétaire de séance : M. MARGUET Jean-Charles

ORDRE DU JOUR :

- 1) Présentation de l'aménagement de la traversée du village en présence du maître d'œuvre (chiffrage, demande de subventions, calendrier des travaux...),
- 2) Programmation d'investissements 2017-2018 (éclairage public, création d'un cheminement piéton, mobilier urbain, accessibilité...),
- 3) Gestion de la salle de convivialité,
- 4) Contrat de maintenance alarmes incendie du bâtiment communal,
- 5) Disposition à prendre concernant le Plan Départemental d'Action pour le Logement et l'Hébergement des Personnes Défavorisées (PDALHPD) et le Fonds de Solidarité pour le Logement (FSL),
- 6) Réflexion sur la mise en place d'un règlement du service de distribution de l'eau potable,
- 7) Questions diverses.

→ Point N° 1 – Présentation de l'aménagement de la traversée du village en présence du maître d'œuvre (chiffrage, demande de subventions, calendrier des travaux...) :

En présence du maître d'œuvre, le bureau d'études BEJ représenté par M. POIRSON Claude, M. le Maire présente le chiffrage prévisionnel des travaux d'aménagement et de requalification de la traversée du village – Rue du Val Saugeais – RD 437 et de la route de Montflovain (RD 304), dont le montant s'élève à la somme de 963 112,50 € H.T.

Des demandes de subventions vont être déposées avant fin octobre 2017 auprès du Département au titre des programmes « Construction de trottoirs » et « aménagements de sécurité ».

Le Conseil municipal émet un avis favorable pour déposer les dossiers de subventions (8 voix pour et 1 abstention, M. BENMEHAL Lucien n'ayant pas pris part au vote).

Une délibération est prise en ce sens (**DCM N° 28-10-2017**).

En outre, un dossier de subventions au titre de la DETR sera déposé auprès des services de la Préfecture en ce qui concerne les travaux d'aménagement de parkings. De plus, la part OPSA (Opérations Partenariales de Sécurité en Agglomération visant à accompagner, par la prise en charge de la réfection de la chaussée, les travaux de sécurisation que les communes réalisent sur l'emprise et le long des routes départementales en agglomération) devrait être subventionnée à 100 % par le Département (montant des travaux HT sur les routes départementales 437 et 304 : 348 795 €).

→ **Point N° 2 - Programmation d'investissements 2017-2018 (éclairage public, création d'un cheminement piéton, mobilier urbain, accessibilité...)** :

➤ Eclairage public : 13 points d'éclairage public de type « boule » sont à changer aux lotissements Champ de la Chapelle, le Bon Repos et Bellevue du Val (lampes énergivores et obsolètes). La commune envisage de les remplacer par des luminaires LED.

Des demandes de devis ont été faites. Le Maire présente le devis de la société CITEOS d'un montant de 8 490 € HT. Ce montant peut être subventionné à hauteur de 55,2 % par le SYDED, soit un reste à charge pour la commune de 3 803,52 € HT. Il est demandé au Conseil de se prononcer : ce dernier retient le devis de la société CITEOS et vote favorablement à l'unanimité pour la demande de subvention auprès du SYDED (DCM N° 29-10-2017).

➤ Aménagement et exploitation de la parcelle achetée à Mme FAIVRE-PICON : des devis seront demandés à M. GENDROZ en vue d'effectuer des travaux cet hiver (création d'un accès pour exploiter ladite parcelle).

➤ Mobilier urbain : le mobilier de l'aire de jeux étant abîmé, des devis seront demandés pour le remplacer.

➤ Accessibilité de la Mairie : la commune doit installer un garde-corps devant l'entrée de la Mairie et changer la signalisation de la place de l'Abbaye. Des devis seront communiqués courant Novembre.

→ **Point N° 3 - Gestion de la salle de convivialité** :

Suite à une réunion avec la commune et des membres du Comité des fêtes de Montbenoît concernant la gestion de la salle de convivialité qui jusqu'à présent incombait au Comité des fêtes, celui-ci a adressé dernièrement un courrier au Conseil. Le comité des fêtes accepte de remettre la gestion de la salle à la commune et propose également de céder le matériel s'y trouvant pour l'euro symbolique. Une convention sera établie entre la commune et le comité des fêtes avant la fin de l'année.

→ **Point N° 4 - Contrat de maintenance alarmes incendie du bâtiment communal** :

M. le Maire présente un devis établi par la société SIAP 25 concernant la vérification annuelle des alarmes incendie du bâtiment communal. Le montant est de 120 € TTC. Le conseil se prononce favorablement et un contrat de maintenance sera établi avec SIAP 25.

→ **Point N°5 - Disposition à prendre concernant le Plan Départemental d'Action pour le Logement et l'Hébergement des Personnes Défavorisées (PDALHPD) et le Fonds de Solidarité pour le Logement (FSL) :**

Comme l'an dernier, le conseil municipal décide avec 6 voix pour et 2 abstentions de verser une contribution annuelle au titre du Plan Départemental d'Action pour le Logement et l'Hébergement des Personnes Défavorisées (PDALHPD) et pour le Fonds de Solidarité pour le Logement (FSL) pour un montant de 375 € environ.

Une délibération est prise en ce sens (DCM N° 30-10-2017).

→ **Point N° 6 - Réflexion sur la mise en place d'un règlement du service de distribution de l'eau potable :**

La commune n'étant pas dotée d'un règlement du service de distribution de l'eau potable, M. le Maire présente au conseil un projet de règlement ébauché par le service de l'AD@T (Agence Départementale d'Appui aux Territoires). Une réunion de validation aura lieu à l'initiative de la commission eau.

→ **Point N° 7 – Questions diverses :**

➤ **Fiscalité de l'urbanisme :** le conseil doit se prononcer concernant un éventuel changement du taux de la taxe d'aménagement, taxe qui s'applique lors de demandes d'urbanisme (permis de construire, déclaration préalable). Le taux actuel est de 4,5 %. Le conseil décide à l'unanimité de ne pas l'augmenter.

Une délibération est prise à cet effet (DCM N° 31-10-2017).

➤ **Prix de l'eau et de l'assainissement, coût de la maintenance des compteurs d'eau, et redevance Agence de l'eau (lutte contre la pollution) pour 2018 :**

Le conseil municipal, à l'unanimité, décide de ne pas augmenter, pour 2018, le prix de l'eau et de l'assainissement, ainsi que le coût de la maintenance des compteurs d'eau. Le taux de la redevance Agence de l'eau reste, quant à lui, inchangé par rapport à l'année dernière.

Pour rappel :

- Prix de l'eau par mètre cube 1,70 €
- Part fixe par unité d'habitation..... 65 €
- Maintenance des compteurs d'eau..... 10 €/an
- Taux redevance Agence de l'eau..... 0,29 €/m³

Cette décision fait l'objet d'une délibération (DCM N° 32-10-2017)

➤ **Bois :**

- le conseil municipal, à l'unanimité, prend une délibération concernant l'assiette, la dévolution et la destination des coupes de bois pour l'année 2018 – parcelle 6 (DCM N° 33-10-2017)
- Suite à une demande de devis à l'ONF concernant la fourniture de 2 panneaux entrée de forêt communale (montant devis TTC : 489,60 €), le conseil ne souhaite pas donner suite à la proposition de l'ONF.

➤ **Location ponctuelle d'un emplacement communal à Mme JACQUOT Angélique :**
Comme l'an dernier, Mme JACQUOT Angélique, fleuriste à Montbenoît, a sollicité la commune pour occuper le parking communal jouxtant le cimetière afin de proposer ponctuellement la vente de fleurs à l'occasion de la Toussaint. Le conseil doit se prononcer. Ce dernier émet un avis favorable à l'unanimité pour louer cet emplacement communal à Mme JACQUOT, pour un montant de 50 €.

Une délibération est prise en ce sens (**DCM N° 34-10-2017**).

➤ **Location de la salle communale pour des cours de yoga :**

M. le Maire fait part au conseil d'une demande de Mme BARBIER Corinne qui souhaite proposer des cours de yoga sur la commune. Pour ce faire, elle sollicite l'utilisation de la salle de convivialité moyennant un prix de location.

Le conseil émet un avis favorable à l'unanimité et propose de louer la salle à Mme BARBIER pour un montant trimestriel de 195 €.

Une délibération sera prise (**DCM N° 35-10-2017**).

➤ M. Lucien BENMEHAL, adjoint, fait part au conseil municipal de son souhait de se retirer de la commission travaux de la commune : le conseil accepte à l'unanimité sa décision qui fera l'objet d'une délibération (**DCM N° 36-10-2017**).

De même, il émet le souhait de ne plus être délégué suppléant pour siéger à la communauté de communes de Montbenoît. M. Jean-Charles MARGUET propose de le remplacer : à l'unanimité, le conseil désigne M MARGUET Jean-Charles comme délégué suppléant en lieu et place de M. BENMEHAL.

Une délibération est prise en ce sens (**DCM N° 37-10-2017**).

La séance est levée à 22h30

Le compte rendu a été affiché le 03/11/2017

Le Maire,
Gilles MAGNIN-FEYSOT

The image shows a handwritten signature in black ink, which appears to be 'Gilles Magnin-Feysot', written over a blue circular official seal. The seal contains the text 'MAIRIE DE MONTBENOÎT' at the top and '23 (Doubs)' at the bottom, with a central emblem featuring a figure on horseback.